



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00635

Numéro SIREN : 500 443 320

Nom ou dénomination : A2L

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2013 sous le numéro de dépôt A2013/005098

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VIENNE



522631

Dénomination : A2L
Adresse : 18 rue Clémentine 38200 Vienne -FRANCE-

n° de gestion : 2007B00635
n° d'identification : 500 443 320

n° de dépôt : A2013/005098
Date du dépôt : 15/11/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
30/09/2013



522631

A2L

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000,00 euros
Siège social : 18 rue Clémentine
38200 VIENNE
500 443 320 R.C.S. VIENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013

L'An deux mille treize,
Le trente septembre,
A neuf heures trente,

Les Associés de la Société se sont réunis extraordinairement, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance effectuée selon les modalités légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc AVENEL, Gérant associé.

Sont présents et ont élargé la feuille de présence en entrant à la réunion :

- Monsieur Luc AVENEL, Gérant associé, propriétaire de 51 parts
- Monsieur Loïc AVENEL, associé, propriétaire de 49 parts

TOTAL DES PARTS PRESENTES 100 parts
sur les 100 composant le capital social.

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour et prendre ses décisions à la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Démission du gérant et nomination de son remplaçant,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

C. Aven

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Luc AVENEL rappelle qu'il fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2013 et son intention de démissionner de ses fonctions de gérant à compter de cette même date.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée :

- Monsieur Loïc AVENEL, demeurant à SAINT ANDEOL LE CHATEAU (69700), 8, Lotissement L'Orée du Village,

- Né le 1^{er} août 1979 à TASSIN LA DEMI LUNE (69)

- Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Luc AVENEL de ses fonctions de gérant à compter de ce jour. Elle donne quitus entier et sans réserve de sa gestion à Monsieur Luc AVENEL, pendant la durée de son mandat.

Monsieur Loïc AVENEL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Loïc AVENEL déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L.A
C.A

DEUXIEME RESOLUTION

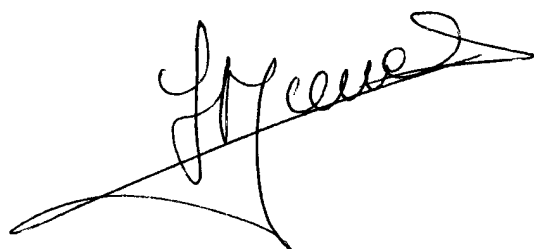
L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés, après lecture.

Monsieur Luc AVENEL

Ben pour deuxième de
facile de gérer


Monsieur Loïc AVENEL

Ben pour acceptation
des fonctions de gérant.
